

Remontées mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) S.A.

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2020

2 juin 2021 à 09h00 dans les bureaux de la société (route des Barzettes 1) à Crans-Montana

Déroulement

En raison de la pandémie actuelle et sur la base des mesures ordonnées par le Conseil fédéral, nous sommes contraints de tenir notre Assemblée générale de l'exercice 2020 à huis clos. En application de l'article 6b de l'Ordonnance 2 COVID-19, vous ne pourrez pas y participer personnellement.

Exercer son droit de vote est exclusivement possible en retournant la « Procuration / bulletin de vote » préparé à ces fins par poste ou par e-mail au représentant indépendant des actionnaires, Me Michael Graber, Dr en droit, avocat-notaire à Bahnhofstrasse 14, 3900 Brigue, jusqu'au mardi 25 mai 2021 (timbre postal) au plus tard.

La « Procuration / bulletin de vote » contient toutes les informations nécessaires pour le renvoi. Le document peut être téléchargé sur le site internet de la société (www.mycma.ch) dans la rubrique « entreprise » puis « actionnaires ».

Conformément aux statuts, le bilan, le compte de résultat et le rapport de l'organe de contrôle ainsi que les PV des assemblées générales à approuver sont à la disposition des actionnaires dès le 14 mai 2021 auprès de l'administration de la société.

Une version électronique de ces documents est également disponible dans la rubrique « entreprise » puis « actionnaires » sur le site internet de la société (www.mycma.ch).

Les décisions prises lors de cette Assemblée générale seront publiées sur le site internet www.mycma.ch dès le jeudi 3 juin 2021.

Actions au porteur

Les titulaires d'anciennes actions au porteur devront, pour pouvoir exercer leur droit de vote, procéder à la conversion de leurs titres en actions nominatives et demander leur inscription au registre des actions nominatives jusqu'au vendredi 21 mai 2021 (timbre postal) au plus tard.

Pour cela, il faudra envoyer par lettre signature une demande écrite avec mention du nom, prénom et adresse du titulaire à inscrire au registre des actions nominatives ainsi que les actions au porteur originales (impérativement) et une copie de la pièce d'identité ou du passeport.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et contrôle des présences

2. Approbation des procès-verbaux

a) Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2020

b) Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2020

Le Conseil d'Administration propose l'approbation du procès-verbal

3. Présentation des comptes de l'exercice 2020 et du rapport annuel

4. Rapport de l'organe de révision

5. Approbation du rapport annuel et des comptes 2020

Le Conseil d'Administration propose l'approbation des comptes et du rapport annuel

6. Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose

- *de ne rien attribuer à la Réserve générale*
- *de ne pas verser de dividende*

7. Décharge aux organes responsables

Le Conseil d'Administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et aux organes de gestion

8. Elections statutaires

Le Conseil d'Administration propose les élections suivantes

- Conseil d'Administration (mandat 1 an 2021-2022)
 - Réélection de M. Magistretti Philippe & M. Brunisholz Olivier Alexis Charles
- Président (mandat 1 an 2021-2022)
 - Réélection de M. Magistretti Philippe
- Organe de révision (mandat 1 an 2021-2022)
 - Réélection de BDO SA

9. Divers

Crans-Montana, le 14 mai 2021

Le Conseil d'Administration